



Les Amis de Raymond

La Promenade

7 route de La Rouxière

44370 La Chapelle Saint Sauveur

☎ 02.40.98.60.28 Fax : 02.40.96.03.93

@ : lesamisderaymond@wanadoo.fr

www.lesamisderaymond.fr

LA CHARTE DU BENEVOLE

S O M M A I R E

- 1 - Adhérer et s'engager
- 2 - Participer et décider
- 3 - Donner et recevoir
- 4 - Affirmer la culture et l'éthique des « Amis de Raymond »
- 5 - Créer du lien social et assurer la médiation
- 6 - Faire équipe et communiquer
- 7 - Reconnaître et valoriser le bénévolat

LA CHARTE DU BENEVOLE-ADMINISTRATEUR

- 1 - L'administrateur : un bénévole engagé.
- 2 - Assumer la responsabilité d'employeur
- 3 - Promouvoir le projet et être acteur de son milieu

La mission de l'association « Les Amis de Raymond » reconnue d'intérêt général, est d'accueillir toute personne en situation d'handicap qui souhaite quitter son lieu d'origine pour un temps limité.

Le bénévole est un maillon essentiel de la mise en œuvre de cette mission.

Dans le cadre du projet associatif, les missions du bénévole sont plus particulièrement les suivantes :

- ✚ Accompagner les personnes accueillies lors des activités et sorties
- ✚ Créer une ambiance familiale
- ✚ Participer à la vie quotidienne de la maison
- ✚ Assumer la gouvernance de l'association

1 - Adhérer et s'engager

Les « Amis de Raymond » sont ouverts à tous et chacun peut s'engager à sa mesure et selon ses choix.

Force vive de l'association, le bénévole est créateur de lien social.

Il adhère aux valeurs et aux finalités du projet des « Amis de Raymond » qui lui ont été transmises.

Dans son action, il rencontre d'autres partenaires, dans un esprit de complémentarité et de respect des fonctions et missions respectives.

Il possède une carte d'adhésion annuelle.

2 - Participer et décider

En toute convivialité, le bénévole participe à la vie de son association, dans le respect des buts et des choix qu'elle s'est fixée et en cohérence avec les orientations du mouvement.

Il participe aux débats notamment au cours de l'assemblée générale annuelle, il contribue aux décisions prises démocratiquement par les instances statutaires et veille à leurs applications.

En se portant candidat, il peut s'engager au sein du Conseil d'Administration et contribuer ainsi à la vie de l'association.

3 - Donner et recevoir

✚ Rendre service

Il met en œuvre un service, sans établir de distinction entre les personnes et sans porter de jugement, en réponse à un besoin, une demande ou une attente, et quel que soit le degré d'autonomie ou de dépendance de la personne ou de la famille auprès de laquelle il agit.

✚ Développer la réciprocité et la solidarité

Convaincu que « l'autre » a quelque chose à lui apporter, le bénévole inscrit son action dans une relation d'échange, d'entraide et de solidarité favorisant une reconnaissance mutuelle.

✚ Accepter de recevoir

S'il accepte de développer une attitude d'accueil et de bienveillance, alors le don de son temps, sa disponibilité, le plaisir d'agir pour un projet commun, sont pour le bénévole, sources d'épanouissement et de valorisation personnelle.

4 - Affirmer la culture et l'éthique des « Amis de Raymond »

Par sa présence et son action il affirme la culture et l'éthique des « Amis de Raymond » :

- + Gratuité du temps et action désintéressée,
- + Développement des solidarités,
- + Engagement responsable,
- + Discrétion et devoir de réserve,
- + Neutralité politique et religieuse,
- + Ouverture et réponse à toute personne sans distinction

5 - Créer du lien social et assurer la médiation

Il favorise le développement du lien social, par l'écoute et l'accompagnement des accueillis et des familles.

Le bénévole est soumis, comme le reste du personnel, au secret professionnel, tant par le respect des accueillis et de leurs familles, que des établissements d'origine. Aussi, les bénévoles doivent garder pour eux les confidences reçues.

Toujours dans le cadre du secret professionnel, les bénévoles n'ont pas accès au dossier médical des accueillis.

6 - Faire équipe et communiquer

Il travaille nécessairement en équipe avec d'autres bénévoles et les professionnels pour faire vivre le projet de son association.

Conscient des exigences indispensables à l'accompagnement de personnes vulnérables, il est invité à rendre compte de toute remarque et/ou suggestion à l'association.

Les activités bénévoles ne peuvent recouvrir aucune des tâches qui relèvent des attributions du personnel de la maison.

Ces interventions s'exercent dans le cadre du projet de vie de l'établissement sous la responsabilité de la direction.

7 - Reconnaître et valoriser le bénévolat

La reconnaissance du bénévolat implique le respect de la vie privée et familiale du bénévole.

Seront pris en charge par l'Association :

- + Le remboursement de l'ensemble des frais exposés dans l'exercice de ses activités,
- + La couverture des risques encourus ou les dommages qu'il ferait involontairement encourir à des tiers du fait de ses activités,
- + La proposition de formations adaptées aux fonctions exercées

L'adhésion aux « Amis de Raymond » entraîne le respect de ses principes fondateurs, de ses orientations et modes d'organisation.

LA CHARTE DU BENEVOLE-ADMINISTRATEUR

1 - L'administrateur : un bénévole engagé.

Le Conseil d'Administration est un lieu d'échanges et de réflexions dont les membres se réunissent en moyenne une fois par mois. Il est force de propositions mais a aussi pouvoir de décisions.

Elu par les adhérents lors de l'assemblée générale, le bénévole administrateur collabore en toute convivialité avec les autres acteurs de l'association.

Sa participation régulière doit l'amener à faire des propositions, prendre des initiatives et se donner tous les moyens pour une bonne communication. Il veille à la confidentialité des échanges au sein du Conseil d'administration.

Le bureau constitué du Président, des deux vices présidents, d'un secrétaire et d'un trésorier se retrouve une fois par mois avec le Chef de Service pour :

- D'une part, examiner et préparer en amont tous les éléments qui permettront de prendre les bonnes décisions au sein du Conseil d'Administration.
- D'autre part mettre en application ce qui a été approuvé au niveau du Conseil d'Administration.

Il peut se pourvoir si nécessaire en conseil de discipline.

Des commissions se retrouvent suivant les besoins pour travailler sur différents axes tel que le budget, la communication, l'embellissement et les activités.

2 - Assumer la responsabilité d'employeur

Créateur des emplois nécessaires à l'organisation et à la réalisation du service aux personnes, le Conseil d'Administration exerce sa responsabilité d'employeur dans un esprit participatif et promotionnel, dans le respect des statuts, de la convention collective et du Code du Travail.

L'association conserve par ailleurs le droit d'interrompre l'activité et la mission d'un bénévole qui ne respecterait plus le projet associatif.

3 - Promouvoir le projet et être acteur de son milieu

A l'écoute permanente des accueillis, le bénévole administrateur participe avec le Conseil d'Administration à la définition du projet d'établissement des « Amis de Raymond ». Il s'engage à soutenir, renforcer et promouvoir l'identité de la maison.

Il assure une communication régulière vers l'extérieur à l'aide du site internet.

Il participe à une réflexion territoriale avec d'autres partenaires sociaux.

Il recherche et propose des réponses aux besoins, demandes ou attentes des personnes, tout en étant garant des valeurs de l'association.

L'administrateur est pleinement concerné par la recherche et l'intégration de nouveaux bénévoles, par l'encadrement et le soutien de chacun, par le renouvellement des personnes et équipes.